

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cegid annonce l'ouverture des inscriptions à sa PDP, nativement intégrée à l'ensemble de ses solutions de facturation, de gestion commerciale, de comptabilité et de caisse Cegid et EBP, à destination des TPE et PME

Paris, le 2 juillet 2025 – Cegid, un leader européen des solutions de gestion cloud pour les professionnels des métiers de la finance (trésorerie, fiscalité, ERP), des ressources humaines (paie, gestion des talents), de l'Expertise Comptable, du Retail et de l'entrepreneuriat, annonce l'ouverture des inscriptions sur sa PDP, nativement intégrée à l'ensemble de ses solutions de facturation, de gestion commerciale, de comptabilité et de caisse Cegid et EBP. Cette ouverture permet à l'ensemble des TPE et PME de faire, dès aujourd'hui, le choix de la PDP de Cegid et de valider une première étape de mise en conformité de la Réforme de la Facturation Electronique, qui entrera progressivement en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2026.

La réforme de la facturation électronique, un bouleversement sans précédent pour les TPE/PME, créateur d'opportunités de croissance

Plus de report ! L'obligation de recevoir des factures électroniques entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2026 pour toutes les entreprises. L'obligation d'émettre des factures électroniques pour les TPE et les PME s'appliquera, quant à elle, au 1^{er} septembre 2027. Pour émettre et recevoir des factures électroniques, les entreprises devront utiliser une plateforme de dématérialisation partenaire (PDP), immatriculée par l'administration fiscale. Après avoir annoncé récemment, l'intégration native de la PDP de Cegid avec les solutions de facturation, de gestion commerciale, de comptabilité et de caisse d'EBP et de Cegid, Cegid annonce désormais l'ouverture des inscriptions sur sa PDP.

Si cette réforme bouleverse les pratiques de gestion de nombreuses entreprises, dans les faits, cette dernière offre également de nombreux avantages, tels que celui de gagner du temps sur la facturation – tâche souvent chronophage pour les entrepreneurs – mais également de réduire les délais de paiements et les coûts administratifs.

Le choix de de la simplicité et de la fiabilité avec la PDP de Cegid

En proposant sa propre PDP, Cegid offre à ses clients une expérience de conformité simple et fiable :

- **Expérience éprouvée** : la PDP de Cegid garantit aux clients de Cegid et d'EBP la solidité et la sécurité d'un expert du réglementaire adopté par un expert-comptable sur deux en France et plus de 750 000 TPE/PME en Europe. Cette solution est adaptée aux besoins spécifiques des entreprises. Traitant annuellement plus de 227 millions de documents et bénéficiant de dix ans d'expérience au Portugal, Cegid dispose, par ailleurs, d'une indépendance technologique et d'une expertise éprouvée.
- **Expérience tout-en-un** : la PDP de Cegid et les outils de gestion de Cegid et d'EBP ne font qu'un. Ils sont nativement intégrés pour permettre aux clients de continuer à effectuer toute leur gestion dans leur solution de gestion actuelle. Cette intégration garantit une expérience de mise en conformité sans couture pour les entreprises. Ainsi, l'ensemble des factures est géré sur une unique solution logicielle, permettant aux entreprises équipées de bénéficier d'une efficacité accrue dans leur gestion quotidienne et d'un accès facilité à leurs données, toujours à jour.
- Les mises à jour réglementaires des solutions de gestion d'EBP sont effectuées en continu et visent à intégrer le nouveau format de facture obligatoire (Factur-X), les mentions légales obligatoires dans les factures, la gestion des statuts, le traitement des différents cas d'usage, l'E-reporting et l'E-Invoicing.

- Gestion comptable automatisée : l'efficacité est renforcée grâce à l'automatisation de tous les process afin que la Réforme de la Facturation Electronique ne soit pas une contrainte dans la gestion des tâches administratives : automatisation du E-Reporting et de la mise à jour des statuts liés au cycle de vie, automatisation de l'intégration des factures dans la solution de gestion de l'entreprise et dans la solution de l'expert-comptable (en particulier avec les cabinets équipés d'un outil de production comptable de Cegid).
- Accompagnement sur-mesure pour une transition en douceur : Cegid et EBP accompagnent les entreprises dans leur mise en conformité grâce à des formations, une assistance dédiée et des supports d'informations pour une transition efficace.

Les entreprises peuvent, dès aujourd'hui, s'inscrire à la PDP de Cegid, sans engagement et sans coûts additionnels. Cette étape peut être réalisée en deux minutes seulement et permet de déclarer automatiquement l'adresse de réception des factures. Saisir dès à présent l'opportunité de se mettre en conformité avec la réforme permet aux TPE et aux PME de se préparer sereinement à celle-ci et d'en tirer le meilleur parti dans la gestion de leur activité. Enfin, les entreprises s'assurent que leurs factures d'achats et leurs factures fournisseurs seront bien réceptionnées dès septembre 2026.

« La Réforme de la Facturation Electronique représente un bouleversement majeur pour l'ensemble des entreprises. L'anticiper, c'est assurer une transition en douceur et une mise en conformité progressive d'ici le 1^{er} septembre 2026. Cegid fait le choix de la simplicité et de la fiabilité pour l'ensemble des clients de Cegid et d'EBP avec une PDP nativement intégrée à leur solution et disponible dès aujourd'hui pour les accompagner dans toutes les étapes de la réforme. Un défi à la hauteur des ambitions de Cegid sur le marché », conclut Maïté Leteno, Vice-President Product Marketing, Business Division Petites Entreprises / Expertise Comptable de Cegid.

Pour découvrir et choisir la PDP de Cegid, cliquer [ici](#).

Réforme de la Facturation Electronique : calendrier de la DGFiP

2 juillet 2025 – Date d'ouverture des inscriptions sur la PDP de Cegid suite à l'ouverture de l'annuaire par la DGFiP

1^{er} septembre 2026 – Application des obligations de la réforme – première phase

Il sera obligatoire pour toutes les entreprises de recevoir des factures électroniques et pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) d'émettre des factures électroniques et de faire le E-reporting.

1^{er} septembre 2027 – Application des obligations de la réforme – deuxième phase

L'obligation d'émettre et de faire le E-reporting sera étendue aux petites et moyennes entreprises (PME) ainsi qu'aux micro-entreprises.

A propos d'EBP

Depuis 40 ans, EBP, l'éditeur de référence pour les TPE et PME, accompagne le succès et la pérennité des 275 000 TPE et PME qui lui font confiance. Grâce à un large catalogue de solutions innovantes, intuitives, simples et performantes de comptabilité, gestion commerciale, paie et CRM dédiées au pilotage des PME, des artisans, des commerçants et des professions libérales, EBP permet à ses clients de se consacrer pleinement à ce qui compte pour eux et de libérer tout le potentiel de leur entreprise. Proximité, simplicité et efficacité guident chacune des actions d'EBP. Partenaire de confiance, EBP se tient aux côtés de ses clients à chaque étape de leur développement.

Plus d'informations : www.ebp.com

A propos de Cegid

Cegid est un leader européen des solutions de gestion cloud pour les professionnels des métiers de la Finance (trésorerie, fiscalité, ERP), des Ressources Humaines (paie, gestion des talents), des secteurs de l'Expertise Comptable, du Retail et de l'entrepreneuriat. Avec un solide business model full cloud Cegid s'engage dans la durée avec ses clients et accompagne la digitalisation des entreprises, de la TPE aux grands comptes, pour une expérience supérieure, distinctive et mémorable en France comme à l'international. Cegid combine une vision prospective et pragmatique des métiers, associée à sa forte capacité d'innovation, la maîtrise des nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle et à une connaissance unique du réglementaire. Dans un monde en évolution rapide, Cegid ouvre les possibles et révèle toute la valeur des métiers de ses clients en leur apportant des solutions utiles et innovantes.

Forte de son ambition internationale et de ses 750 000 clients, Cegid compte aujourd'hui plus de 5 000 collaborateurs et vend ses solutions dans 130 pays. Cegid a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 967 M€ (au 31 décembre 2024). Bruno Vaffier en est son Directeur Général depuis avril 2025.

Plus d'informations : www.egid.com

Suivre Cegid sur les réseaux sociaux :



Contacts presse :

Agence Proches

Pierre Lostanlen

equipecegid@agenceproches.com

+33 (0)7 63 79 53 38

Agence Proches

Camille Briquet

equipecegid@agenceproches.com

+33 (0)6 73 23 52 87

Cegid - Responsable Relations Presse

Nathalie Fournier-Christol

nfournierchristol@cegid.com

33 (0)6 49 23 83 14